

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



**PETITE
ENFANCE**



SCOLARISATION



**ACCUEIL
DE LOISIRS**



**ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO-SOCIAL**



SPORT



CULTURE



**ACTIVITÉS
ASSOCIATIVES**



**SOUTIEN
FINANCIER**

ÉDITO

La ville de Boulogne-Billancourt met tout en œuvre pour favoriser un accueil et un accompagnement global des enfants en situation de handicap, et ainsi faciliter la vie des familles.

Tous les enfants doivent avoir les mêmes opportunités : accès aux crèches municipales, aux accueils de loisirs et aux activités sportives et culturelles. Chaque enfant bénéficie d'un accueil individualisé et adapté à sa situation, tout en étant pleinement intégré au collectif.

La Ville plus facile.

Pierre-Christophe Baguet
Maire de Boulogne-Billancourt



LA PETITE ENFANCE

LES CRÈCHES MUNICIPALES

Toutes les structures peuvent accueillir un enfant en situation de handicap. Les agents des crèches sont sensibilisés et formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les dossiers des enfants sont étudiés par le service petite enfance. Il y a une dégressivité du quotient familial pour les familles avec un enfant en situation de handicap.

LE JARDIN DES PAPILLONS (ASSOCIATION UNAPEI 92)

Sur orientation de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), « Le jardin des papillons » accueille des enfants âgés de un à cinq ans, porteurs de déficits neurologiques, sensoriels et moteurs.

43, rue Marcel-Bontemps
01 46 08 04 54



LA SCOLARISATION

La démarche : contacter l'école de secteur qui produit une évaluation de l'enfant et l'envoie à la MDPH. Faire ensuite une demande d'orientation à la MDPH. Celle-ci donne une décision de scolarisation : en milieu ordinaire avec des aménagements, en ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) dans un établissement ordinaire, ou en unité d'enseignement rattachée à un établissement médico-social. Il faut ensuite chercher une place dans la liste d'établissements fournie par la MDPH.

Une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que d'attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle.

MDPH des Hauts-de-Seine
2, rue Rigault, 92019 Nanterre
01 41 91 92 50

LES ÉTABLISSEMENTS AVEC UNE UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)



L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-DENIS

31, rue Saint-Denis – 01 55 18 57 41

L'ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT

36, rue de Sèvres – 01 55 18 44 55

L'ÉCOLE PRIMAIRE DENFERT-ROCHEREAU

92, rue Denfert-Rochereau – 01 55 18 44 45

LE COLLÈGE PAUL LANDOWSKI

94, rue Escudier – 01 48 25 00 41

LE COLLÈGE BARTHOLDI

28, rue de l'Ancienne-Mairie – 01 55 38 92 80

LE LYCÉE POLYVALENT ÉTIENNE-JULES MAREY

154, rue de Silly – 01 46 05 01 26

LES ÉTABLISSEMENTS AVEC UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT (UE)

L'EXTERNAT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE CROIX-ROUGE



Accueil d'enfants de 6 à 14 ans présentant une déficience intellectuelle légère.

35, rue Georges-Sorel – 01 46 05 26 80

L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF SOLFÈGE



Accueil d'enfants avec des troubles envahissants du comportement et troubles autistiques.

55, rue Denfert-Rochereau – 01 85 34 71 19

L'ÉCOLE DENFERT-ROCHEREAU



L'école propose une unité d'accueil d'enfants autistes.

92, rue Denfert-Rochereau – 01 55 18 44 45

LE COLLÈGE JACQUELINE AURIOL



Le collège dispose d'une unité d'accueil d'enfants autistes.

64, avenue Édouard-Vaillant – 01 55 20 95 10

LA CELLULE D'ACCUEIL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

DANS LES HAUTS-DE-SEINE 

Ce dispositif, mis en place par l'Éducation nationale, est à destination des familles d'enfants en situation de handicap, mais aussi de leurs accompagnants et leurs enseignants. Les contacter:

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,

ecoleinclusive92@ac-versailles.fr

01 71 14 29 67



L'ACCUEIL DE LOISIRS



Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis lors des temps périscolaires (cantine et animations du soir), en centres de loisirs municipaux le mercredi et pendant les vacances scolaires, ainsi qu'en séjours de vacances. La Direction de la Jeunesse compte un référent Loisirs handicap, dont le rôle est d'accompagner les familles et l'enfant.

01 55 18 44 88



L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL

LE CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP) 

Il a pour mission la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans à risque de trouble de développement ou en situation de handicap (surveillance des bébés nés à risque, diagnostic précoce, soins des enfants, soutien à l'accès aux crèches et à la scolarité). L'équipe est pluridisciplinaire : psychomotricien, ergothérapeute, neuropsychologue, pédiatre, éducateur....

55, rue d'Aguesseau

01 41 10 07 25

LES SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE

(SESSAD)

Ce sont des services mobiles de soin pluridisciplinaires qui interviennent sur les lieux de vie et d'éducation des enfants. Ils prennent en charge des enfants et adolescents jusqu'à 20 ans pour les accompagner sur les plans thérapeutique, pédagogique et éducatif. Pour être orienté en SESSAD, la demande doit être faite auprès de la MDPH.

LE SESSAD JARDIN DES PAPILLONS

Les enfants suivis sont âgés de un à cinq ans, et peuvent être porteurs de déficits neurologiques, sensoriels et moteurs associés ou non à des déficits intellectuels et/ou des troubles envahissants du développement.

01 46 08 04 54

LE SESSAD « LA BOUSSOLE » DE LA CROIX-ROUGE

Il a pour principale mission de favoriser l'intégration en milieu scolaire des enfants et adolescents de 3 à 20 ans en situation de handicap (déficience intellectuelle, associée à des troubles scolaires et/ou psychologiques).

01 46 10 30 21

L'EXTERNAT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (EMP) CROIX-ROUGE

Sur orientation de la MDPH, il accueille des enfants et adolescents de 6 à 14 ans présentant une déficience intellectuelle avec une équipe de psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs.

35, rue Georges-Sorel

01 46 05 26 80

L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) SOLFÈGE

Sur orientation de la MDPH, il accueille des adolescents de 12 à 20 ans atteints de troubles envahissants du développement ou constituant un syndrome autistique, par une équipe de psychomotriciens, psychologues, orthophonistes, éducateurs spécialisés et infirmiers.

55, rue Denfert-Rochereau – 01 85 34 71 19

LE CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

C'est un service médico-social assurant des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans avec des troubles psychiques.

12, rue Émile-Landrin

01 46 04 49 56



LE SPORT

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Les enfants en situation de handicap sont accueillis à l'École municipale des Sports tous les mercredis en période scolaire, et toute la semaine pendant les vacances scolaires. Un référent Sport handicap accompagne les familles et les enfants concernés, et de nombreux éducateurs sont formés à l'accueil d'enfants handicapés.

01 55 18 48 28

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT 92

Le comité Handisport 92 vous informe sur les événements et opportunités sportives dans les Hauts-de-Seine.

91, place Haute – 01 46 32 34 34

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTÉ 92

Il propose des activités et rencontres sportives adaptées aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap psychique.

06 08 16 20 33 – contact@sportadapte92.org

L'ACBB (ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT)

Plusieurs sections sportives de l'ACBB peuvent accueillir des enfants en situation de handicap : notamment les sections Tir à l'arc, Aviron ou encore Athlétisme. Plus de renseignements auprès du club.

01 41 10 25 30

LE TCBB (TENNIS CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT)

Le TCBB accueille des enfants autistes parmi ses licenciés.

01 46 03 60 54

HANDIDANSE

L'association Handidanse propose des cours de danse aux enfants de plus de 10 ans avec un handicap physique ou mental. Les cours ont lieu au Gymnase Fessart.

51, rue Escudier – 01 78 51 65 52

LA PISCINE MUNICIPALE

La piscine est équipée d'un siège de mise à l'eau. Des tarifs réduits sont proposés aux personnes en situation de handicap.

165, allée du Vieux-Pont-de-Sèvres – 01 46 08 09 09

LA PATINOIRE

La patinoire de Boulogne-Billancourt propose un tarif réduit aux personnes en situation de handicap et à leurs accompagnateurs.

1, rue Victor-Griffuelhes – 01 46 08 00 88



LA CULTURE

LES MUSÉES MUNICIPAUX

Le **musée des années 30**, le **musée Paul Landowski** et le **musée Paul Belmondo** sont gratuits pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs. Ils mettent à disposition des outils d'aides à la visite et des visites guidées adaptées (visites tactiles par exemple).

Musée des Années 30 et musée Paul Landowski

28, avenue André-Morizet – 01 55 18 46 42

Musée Paul Belmondo

14, rue de l'Abreuvoir – 01 55 18 69 01

LES MÉDIATHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La Médiathèque Landowski propose un fonds de livres jeunesse en braille ainsi que des livres audio « Daisy », adaptés aux personnes aveugles ou malvoyantes, et aux enfants ayant des difficultés à la lecture. Les bibliothèques peuvent également porter les livres à domicile gratuitement et proposent le prêt de films en audiodescription.



Médiathèque Landowski

28, avenue André-Morizet

01 55 18 53 00



Médiathèque Le Trapèze

17, allée Robert-Doisneau

01 55 18 68 48



Bibliothèque Billancourt

11 bis, rue de Clamart

01 55 18 46 38



Bibliothèque Point-du-Jour

128, rue Les-Enfants-du-Paradis

01 55 18 46 39



Bibliothèque Parchamp

4 bis, avenue Charles-de-Gaulle

01 55 18 46 37

LA BIBLIOTHÈQUE SONORE (ASSOCIATION DONNEURS DE VOIX)

Elle propose le prêt de livres et revues audio gratuitement. Elle peut également envoyer les documents par courrier (envoi et retour gratuits).

206, rue Gallieni

01 46 05 37 45

LE CLUBB (CLUB LUDIQUE DE BOULOGNE-BILLANCOURT)



Le CLUBB est une ludothèque où enfants et adultes peuvent profiter de nombreux jeux. Il organise des ateliers sensoriels gratuits, deux jeudi par mois, à destination des enfants en situation de handicap, et accessibles sur réservation. Une adhésion à tarif réduit est proposé pour les familles bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

7, allée Robert-Doisneau

01 84 19 40 42

Inscription aux ateliers sensoriels à inscription@centreludique-bb.fr

L'ÉCOLE DE MUSIQUE LA NOUVELLE GAMME

Les professeurs de piano et de chant de cette école sont formés à la pédagogie DOLCE pour l'accueil d'enfants avec des troubles du spectre autistique.

28, rue Mahias

01 76 50 02 50



LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

TRISOMIE 21 HAUTS-DE-SEINE

L'association organise des ateliers à destination des adolescents à partir de 12 ans sur le thème de la relation au corps et la relation aux autres. Elle propose aussi des formations à l'autonomie dans les transports en commun, et des formations aux premiers secours avec la Croix-Rouge française.

contact@trisomie21-92.fr

AUTISTES SANS FRONTIÈRES 92

L'association boulonnaise propose une bibliothèque de prêt de matériel adapté aux enfants atteints de troubles du spectre autistique à la maison de la famille de Courbevoie.

12, rue Jean-Pierre-Timbaud

biblioasf92@gmail.com

HANDISSIMO : UNE PLATEFORME COLLABORATIVE DU HANDICAP



Sur son site internet, l'association Handissimo recense les solutions de proximité dont ont besoin les parents d'enfants en situation de handicap : accueil médico-social, classes ULIS, associations, loisirs, vacances etc. Le site internet clarifie également les différents dispositifs existants et le rôle des acteurs du champ du handicap. Enfin, il permet le partage d'expérience et l'échange entre parents.

www.handissimo.fr



LE SOUTIEN FINANCIER

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)



Elle est destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation. La demande doit être réalisée auprès de la MDPH.

L'ALLOCATION DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES DU



C'est une aide financière destinée aux personnes touchant l'AAH (allocation aux adultes handicapés) et aux familles percevant l'AEEH, versée une fois par an.

CCAS - 24 bis, avenue André-Morizet
01 55 18 47 48

L'AIDE AUX VACANCES DES PERSONNES HANDICAPÉES DU CCAS



C'est une aide plafonnée dont le montant varie selon les besoins, pour un séjour adapté, un séjour en structure spécialisée agréée ou pour l'emploi d'une tierce personne pendant un voyage. Cette aide peut être attribuée une fois par an à tout titulaire d'une carte invalidité à 80 %. Elle n'est pas cumulable avec la prestation de compensation du handicap pour l'emploi d'une tierce personne, ni avec l'allocation compensatrice tierce personne.

CCAS - 24 bis, avenue André-Morizet
01 55 18 47 48



HANDICAP VISUEL



HANDICAP MOTEUR



HANDICAP PSYCHIQUE



HANDICAP AUDITIF



HANDICAP MENTAL

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTER LE **01 55 18 47 67**

CCAS BOULOGNE BILLANCOURT

Annexe de l'hôtel de ville
Bâtiment Delory. Rez-de-chaussée.
24 bis, avenue André-Morizet
Boulogne-Billancourt
01 55 18 47 48

HORAIRES

Lundi-mercredi : 8h45-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 8h45-12h et 13h30-16h45

